

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES « STA »**  
**Siège Social: ZI Borj Ghorbel Ben Arous**

**Appel à candidature au poste d'Administrateur  
Indépendant  
Pour les années 2025-2026-2027**

En application des nouvelles exigences légales édictées par la loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, au règlement général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis notamment son article 38 tel que complété par l'arrêté du Ministre des finances du 15 août 2019 ainsi que par la Décision Générale n°23 du Conseil du Marché Financier du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et du représentant des actionnaires minoritaires, la SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES « STA » SA faisant appel public à l'épargne lance un appel à candidature pour la désignation de deux administrateurs indépendants.

1. **LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ**

Tout candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions. Il doit être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils.

Le candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la société concernée, ses actionnaires, ses administrateurs ou une tierce partie, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

**Ne peuvent être candidat(e)s au poste de membre indépendant du conseil d'administration:**

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées aux articles 193 du code des sociétés commerciales tel que modifié par la loi n°2016-36 du 29 Avril 2016,
- Toute personne ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent.
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

**Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, lors du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes:**

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature:
  - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié de la société concernée,
  - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société concernée.
- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la société concernée est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint de la société concernée (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du:
  - Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint ou salarié de la société concernée,
  - Président directeur général, ou directeur général ou directeur général adjoint ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société concernée.
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société concernée.
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la société concernée ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du président directeur général, du directeur général, du directeur général adjoint ou d'un salarié de la société.
- Ne pas être en même temps membre du conseil d'administration d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe.
- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société concernée ou d'une société concurrente.
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

**Conditions d'expérience:**

Les candidat(e)s à ce poste doivent, au moment de leur candidature : Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;

Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans la spécialité du management ou du finance.

## **II. COMPOSITION ET DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE:**

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants:

- Une demande de candidature à l'attention du président du conseil d'administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en annexe 1,
- Le curriculum vitae du candidat, Une copie d'une pièce d'identité,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité selon le modèle prévu en annexe 2,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

## **III. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES**

La candidature doit être présentée obligatoirement dans une enveloppe fermée, portant la mention « A ne pas ouvrir, Candidature pour le poste d'un membre indépendant du conseil d'administration », et ce au nom du Président de Conseil d'Administration de la société STA et doit parvenir au siège de la société sis au ZI Borj Ghorbel Ben Arous, directement au bureau d'ordre de la société au plus tard le 25 Mars 2025 à 14 h date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

## **IV. LE PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES**

Les candidats sont choisis après étude et évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature et compte tenu de la satisfaction des conditions exigées en application du processus d'examen des candidatures mis en place.

Une liste préliminaire des candidats admis à concourir est arrêtée par le conseil d'administration. Cette liste est transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier.

Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste lorsque le choix du candidat ne respecte pas les conditions légales exigées.

Les candidats retenus seront informés de leur sélection vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

**SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES « STA »** mettra à la disposition des actionnaires toutes les informations nécessaires sur les candidats retenus. Les candidats retenus seront approuvés définitivement par l'assemblée générale ordinaire.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**Annexe 1: FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR  
INDÉPENDANT  
POUR LES ANNEES 2025-2026-2027**

Nom et Prénom:

Numéro CIN:

Adresse:

Téléphone: Fixe                      GSM

E-mail:

Profession/Activité:

Formation Académique:

Autres qualifications du candidat:

## **Annexe 2: DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e) ....., titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro ..... demeurant au....., candidat à l'élection au poste d'administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de la SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES « STA» SA faisant appel public à l'épargne, déclare et atteste formellement et solennellement sur l'honneur :

- Répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature.
- L'exactitude et la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum Vitae.
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales tel que modifié par la loi n°2016-36 du 29 Avril 2016 ainsi que les interdictions mentionnées au sein de l'appel à candidature.

**Signature**